

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 521**18 mai 2004****SOMMAIRE**

Advent Investment (Luxembourg) S.à r.l. N°2, Munsbach	25002	Camden Town Investment S.A., Luxembourg ...	24985
Advent Investment (Luxembourg) S.à r.l. N°2, Munsbach	25002	Car-Rent, S.à r.l., Dudelange	24980
Advent Investment (Luxembourg) S.à r.l. N°3, Munsbach	25003	Creyf's Technics S.A., Rodange	24979
Advent Investment (Luxembourg) S.à r.l. N°3, Munsbach	25003	DB Platinum II, Sicav, Luxembourg	24969
Ährelux, S.à r.l., Pétange	24999	Deltatank A.G., Remich	24975
Alter Ego S.A., Luxembourg	24975	Deltatank A.G., Remich	24975
Angilles S.A.H., Luxembourg	25002	Dipylon S.A., Luxembourg	24998
Angilles S.A.H., Luxembourg	25002	Emaxame - European Management Agency S.A., Pétange	25004
ARX, S.à r.l., Luxembourg	24994	Etoile du Nord S.A., Luxembourg	24976
Ariane Composite Conseil S.A., Luxembourg ...	25001	Eurazeo Lux, S.à r.l., Luxembourg	25008
Ariane Composite Conseil S.A., Luxembourg ...	25001	European Technology System S.A., Luxembourg.	24975
Armes et Munitions Lorang S.A., Luxembourg ...	24964	Exelcis Financial Technology, S.à r.l., Luxem- bourg	24993
Atasco Holdings Limited S.A., Luxembourg	24966	(Les) Favorites, S.à r.l., Luxembourg	24972
Atasco Holdings Limited S.A., Luxembourg	24966	Fidco Fishing S.A., Luxembourg	25006
Baby Frog S.A., Luxembourg	24970	Finliga S.A., Luxembourg	25000
Baby Frog S.A., Luxembourg	24970	Fondation: Pensionnat Notre-Dame (Sainte- Sophie), Luxembourg	24971
Baby Frog S.A., Luxembourg	24970	Freeman Holding S.A., Luxembourg	24965
Baby Frog S.A., Luxembourg	24970	Fruits et Légumes Import S.A., Esch-sur-Alzette.	24967
Balthasar, S.à r.l., Luxembourg	24981	Gesav S.A., Luxembourg	24997
Baypower, S.à r.l., Luxembourg	24979	Hasi Invest S.A., Luxembourg	24972
Bechtel Enterprises Energy, S.à r.l., Luxembourg .	24996	Hasi Invest S.A., Luxembourg	24972
Benelux Trust (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- bourg	24994	HCEPP Luxembourg Hungary I, S.à r.l., Luxem- bourg	25006
Berck Société Européenne d'Investissement Hol- ding S.A., Luxembourg	24974	HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg	24964
BlueBirds II Participations, S.à r.l., Luxembourg ..	25008	Icon Laser Eye Centers of Europe S.A.	24994
BlueBirds Participations S.A., Luxembourg	25008	Immo Direct, S.à r.l., Bascharage	25001
Boyart S.A., Luxembourg	25005	Immostrasbourg S.A., Luxembourg	24969
Boyart S.A., Luxembourg	25005	Immostrasbourg S.A., Luxembourg	24969
Brimstone Holding S.A., Luxembourg	25003	Iteam Luxembourg S.A., Luxembourg	24972
Brimstone Holding S.A., Luxembourg	25003	Iteam Luxembourg S.A., Luxembourg	24973
Brokat, S.à r.l., Strassen	24981	Jawar Holding S.A., Luxembourg	24974
C & J Real Estate S.A., Luxembourg	24965	Logilux Immobilier, S.à r.l., Luxembourg	24967
C & J Real Estate S.A., Luxembourg	24965	Logilux Immobilier, S.à r.l., Luxembourg	24968
C & J Real Estate S.A., Luxembourg	24965	Luna Rossa S.A., Luxembourg	25005
Camden Town Investment S.A., Luxembourg ...	24985	Luxalloys S.A., Bettembourg	25007
		Luxalloys S.A., Bettembourg	25007

Maint S.A., Luxembourg	24994	Polyma S.A., Mondercange	24971
Mangusta S.A.	24966	Princess Group, S.à r.l., Luxembourg	24964
Mangusta S.A.	24966	Princess Group, S.à r.l., Luxembourg	24964
MCTrustco Luxembourg S.A., Bereldange	24979	Publiline S.A., Roullingen	24979
MDO Holding S.A., Luxembourg	24976	Quid Novi S.A., Luxembourg	24979
Melfleur Management Luxembourg S.A., Luxembourg	25000	Quid Novi S.A., Luxembourg	24985
Motor Car Leasing S.A., Howald	24986	R.E.P., Real Estate Participation S.A., Luxembourg	25005
Mumiah Holding S.A., Luxembourg	25007	R.E.P., Real Estate Participation S.A., Luxembourg	25005
N.L.C. - Invest S.A., Luxembourg	25004	Rock Brook Holdings S.A., Luxembourg	24963
N.L.C. - Invest S.A., Luxembourg	25004	Rock Brook Holdings S.A., Luxembourg	24963
N.L.C. - Invest S.A., Luxembourg	25004	Rock Brook Holdings S.A., Luxembourg	24963
N.L.C. - Invest S.A., Luxembourg	25004	Soho Partners East S.A., Luxembourg	24999
Nordea 1, Sicav, Findel	24998	Soho Partners North S.A., Luxembourg	24999
Nordea 1, Sicav, Findel	24998	Soho Partners South S.A., Luxembourg	25000
Nordea 3, Sicav, Findel	24997	Soho Partners West S.A., Luxembourg	25000
Nordea 3, Sicav, Findel	24997	STS Technology S.A., Dudelange	24996
Noved S.A. Holding, Luxembourg	24974	Sterling Software (Luxembourg) I, S.à r.l., Luxembourg	25007
Noved S.A. Holding, Luxembourg	24974	Symaco, S.à r.l., Bertrange	24976
Paloma Immobilière S.A., Luxembourg	24996	Synergreen S.A., Luxembourg	24999
Parinfin S.A.H., Luxembourg	24976	Tousaciers S.A., Dudelange	25006
Parinfin S.A.H., Luxembourg	24978	Tousaciers S.A., Dudelange	25006
Passendale Investments S.A., Luxembourg	24962	UBP International Fund, Sicav, Findel	24995
Passendale Investments S.A., Luxembourg	24962	UBP International Fund, Sicav, Findel	24995
Phoenix Engineering Corporation S.A., Luxembourg	24995	Xavex Advisors S.A., Luxembourg	24965
Polyma S.A., Mondercange	24971		

PASSENDALE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 87.803.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 1^{er} avril 2004 que:

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de 55-57, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg

vers

25A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AP00360. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027870.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

PASSENDALE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 87.803.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 2 avril 2004 que:

1. Monsieur Dimitri Litvinski a démissionné de son poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

2. Monsieur Andrei Polyakov, administrateur, demeurant à Moscou (Fédération de Russie) a été nommé au poste d'administrateur de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AP00368. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027871.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

ROCK BROOK HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 33.695.

Constituée le 6 avril 1990 par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, acte publié au Mémorial C, numéro 390 du 22 octobre 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 février 1991, acte publié au Mémorial C, numéro 337 du 12 septembre 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 18 janvier 1993, acte publié au Mémorial C, numéro 227 du 17 mai 1993, modifiée par-devant le même notaire en date du 20 décembre 1994, acte publié au Mémorial C, numéro 217 du 19 mai 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 janvier 1996, acte publié au Mémorial C, numéro 232 du 8 mai 1996, modifiée par-devant le même notaire en date du 30 juillet 1997, acte publié au Mémorial C, numéro 646 du 19 novembre 1997, modifiée en date du 1^{er} décembre 1997, acte publié au Mémorial C, numéro 156 du 16 mars 1998, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 mars 1999, acte publié au Mémorial C, numéro 455 du 16 juin 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 6 décembre 2000, acte publié au Mémorial C, numéro 624 du 10 août 2001. Le capital a été converti en euros par acte sous seing privé en date du 14 août 2001, acte publié au Mémorial C, numéro 135 du 25 janvier 2002. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 23 décembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 241 du 28 février 2004.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06296, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROCK BROOK HOLDINGS S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(027495.3/528/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2004.

ROCK BROOK HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 33.695.

Constituée le 6 avril 1990 par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, acte publié au Mémorial C, numéro 390 du 22 octobre 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 février 1991, acte publié au Mémorial C, numéro 337 du 12 septembre 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 18 janvier 1993, acte publié au Mémorial C, numéro 227 du 17 mai 1993, modifiée par-devant le même notaire en date du 20 décembre 1994, acte publié au Mémorial C, numéro 217 du 19 mai 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 janvier 1996, acte publié au Mémorial C, numéro 232 du 8 mai 1996, modifiée par-devant le même notaire en date du 30 juillet 1997, acte publié au Mémorial C, numéro 646 du 19 novembre 1997, modifiée en date du 1^{er} décembre 1997, acte publié au Mémorial C, numéro 156 du 16 mars 1998, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 mars 1999, acte publié au Mémorial C, numéro 455 du 16 juin 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 6 décembre 2000, acte publié au Mémorial C, numéro 624 du 10 août 2001. Le capital a été converti en euros par acte sous seing privé en date du 14 août 2001, acte publié au Mémorial C, numéro 135 du 25 janvier 2002. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 23 décembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 241 du 28 février 2004.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06295, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROCK BROOK HOLDINGS S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(027499.3/528/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2004.

ROCK BROOK HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 33.695.

Constituée le 6 avril 1990 par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, acte publié au Mémorial C, numéro 390 du 22 octobre 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 février 1991, acte publié au Mémorial C, numéro 337 du 12 septembre 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 18 janvier 1993, acte publié au Mémorial C, numéro 227 du 17 mai 1993, modifiée par-devant le même notaire en date du 20 décembre 1994, acte publié au Mémorial C, numéro 217 du 19 mai 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 janvier 1996, acte publié au Mémorial C, numéro 232 du 8 mai 1996, modifiée par-devant le même notaire en date du 30 juillet 1997, acte publié au Mémorial C, numéro 646 du 19 novembre 1997, modifiée en date du 1^{er} décembre 1997, acte publié au Mémorial C, numéro 156 du 16 mars 1998, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 mars 1999, acte publié au Mémorial C, numéro 455 du 16 juin 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 6 décembre 2000, acte publié au Mémorial C, numéro 624 du 10 août 2001. Le capital a été converti en euros par acte sous seing privé en date du 14 août 2001, acte publié au Mémorial C, numéro 135

du 25 janvier 2002. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 23 décembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 241 du 28 février 2004.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06300, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *ROCK BROOK HOLDINGS S.A.*

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(027501.3/528/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2004.

ARMES ET MUNITIONS LORANG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 486, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 48.664.

Le bilan au 31 décembre 2002, réf. LSO-AP00405, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

E. Schmitz.

(027643.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

PRINCESS GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 300.000,- EUR.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 85.011.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2004, réf. LSO-AO06629, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. Colson.

(027656.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

PRINCESS GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 300.000,- EUR.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 85.011.

EXTRAIT

Après avoir pris connaissance du bilan au 31 décembre 2002 adopté par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 mars 2004 et en se référant à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à une dissolution de la Société, mais de continuer les opérations nonobstant la situation économique et financière de la Société et la perte dépassant la moitié du capital social.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

S. Colson.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2004, réf. LSO-AO06631. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(027654.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

HSBC PRIVATE BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 52.461.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AP00467, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2004.

HSBC PRIVATE BANK (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(027666.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

C & J REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 61.234.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AP00407, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

E. Schmitz.

(027644.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

C & J REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 61.234.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AP00409, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

E. Schmitz.

(027645.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

C & J REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 61.234.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AP00410, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

E. Schmitz.

(027646.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

XAVEX ADVISORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 85.829.

Extrait des résolutions circulaires adoptées par le conseil d'administration le 9 janvier 2004

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Günter Graw, Managing Director, demeurant au Mainzer Landstr. 178-190, 30327 Frankfurt, Allemagne, en tant que nouvel administrateur de la société, Monsieur Graw étant nommé en remplacement de Monsieur Jochen Wiesbach, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour XAVEX ADVISORS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2004, réf. LSO-AP00532. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027678.3/267/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

FREEMAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.789.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 30 mars 2004

1. L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs Mme Luisella Moreschi, Mme Sandrine Klusa et Mme Patricia Jupille ainsi que celui du commissaire aux comptes TOWERBEND LIMITED avec effet au 4 juillet 2003, et ce jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour FREEMAN HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, réf. LSO-AP00007. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027683.3/744/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

MANGUSTA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 66.339.

La société LUXEMBOURG MARINE SERVICES S.A. dénonce d'un commun accord le siège social de la société MANGUSTA S.A. avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 mars 2004.

N. Delaby

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, réf. LSO-AP00037. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027659.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

MANGUSTA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 66.339.

Par la présente, Raymond Van Herck présente sa démission en sa qualité d'Administrateur et d'Administrateur-Délégué au sein de la société MANGUSTA S.A. avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

R. Van Herck.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, réf. LSO-AP00034. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027661.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

ATASCO HOLDINGS LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 57.928.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06359, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027672.3/631/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

ATASCO HOLDINGS LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 57.928.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 2 juin 2003

- Les comptes annuels au 31 décembre 2002 sont approuvés à l'unanimité.
- Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au 31 décembre 2002.
- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Sont administrateurs

1. Monsieur Nimrod S. Ariav, administrateur de société, 89 Lavanon St. Tel Aviv, Israël.
2. Monsieur Erwin Eisenberg, administrateur de société, 4 Weizman St. Tel Aviv, Israël.
3. Monsieur John B Mills, consultant, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Commissaire

- PricewaterhouseCoopers, having its registered office in Luxembourg.
Luxembourg, le 2 juin 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06358. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027671.3/631/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

FRUITS ET LEGUMES IMPORT S.A., Société Anonyme.**Capital social: 31.000,- euros.**Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 73.752.*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} mars 2004*

L'an deux mille quatre, le premier mars à 18.00 heures, les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation du conseil d'administration.

La totalité des actions composant le capital social (100) est représentée et Madame F. Dubreucq en sa qualité d'administrateur-délégué, préside la séance. Il désigne comme secrétaire d'assemblée la société FIDUCIAIRE CGS. L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur S. Komodzinski.

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 7 septembre 1987 sur les sociétés commerciales, plus de la moitié du capital social est représenté, l'assemblée peut valablement délibérer à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents.

Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée, fixé par le conseil d'administration est le suivant:

- Nomination aux fonctions d'administrateur-délégué de Monsieur Francis Dubreucq, commerçant, demeurant à F-57970 Yutz.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix la résolution figurant sur l'ordre du jour:

Première résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur-délégué de Monsieur Francis Dubreucq, administrateur de sociétés, demeurant à F-57970 Yutz.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne pouvoir au scrutateur, de procéder à toutes les formalités légales d'enregistrement, immatriculation et insertion.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Le présent procès-verbal est composé d'une page figurant dans le Registre d'Assemblées Générales.

Après lecture, il est signé par les membres du bureau.

F. Dubreucq / FIDUCIAIRE CGS / S. Komodzinski

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06357. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027647.3/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

LOGILUX IMMOBILIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 3, rue de Strasbourg.

R. C. Luxembourg B 70.223.

L'an deux mille quatre, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Monsieur Nicolas Gambino, commercial, né à Thionville (France) le 21 mai 1962, demeurant à F-57100 Thionville, 1, rue Berthe au Grand-Pied;

2.- Monsieur Michel Reinhard, employé privé, né à Rumelange le 9 mars 1964, demeurant à L-3932 Mondervange, 7A, rue de Limpach.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Le comparant sub 1.- est le seul associé de la société à responsabilité limitée LOGILUX IMMOBILIER, S.à r.l., avec siège social à L-2561 Luxembourg, 3, rue de Strasbourg, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 1^{er} juin 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 636 du 23 août 1999, modifiée suivant deux cessions de parts sociales sous seing privé datées du 25 septembre 2003, suite à ces deux cessions, la nouvelle répartition des parts a été publiée au Mémorial C, numéro 1109 du 24 octobre 2003,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 70.223.

II.- Le capital social est fixé à douze mille quatre cent vingt euros (EUR 12.420,-) représenté par mille deux cent quarante-deux (1.242) parts sociales de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et qui appartiennent à l'associé unique Monsieur Nicolas Gambino, préqualifié.

III.- Ensuite, Monsieur Nicolas Gambino, préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, six cent vingt et une (621) parts sociales qu'il détient dans la société dont s'agit à Monsieur Michel Reinhard, préqualifié, qui accepte, moyennant le prix global de dix mille euros (EUR 10.000,-).

En vue du paiement du prix de vente, le cessionnaire, préqualifié, s'engage et oblige ses héritiers et autres ayants-droit d'une façon indivisible à payer un acompte de cinq mille euros (EUR 5.000,-) au plus tard le 30 juin 2004 et le solde de cinq mille euros (EUR 5.000,-) au plus tard le 30 septembre 2004, sans intérêt jusqu'aux échéances respectives.

Un intérêt calculé au taux de 4,75% l'an sera dû de plein droit sur les montants dus aux échéances respectives jusqu'à solde.

Le cédant, préqualifié, déclare renoncer formellement à toute demande en résolution de la présente cession de parts sociales pour quelque motif que ce soit, en particulier, pour le non paiement du préfix prix de vente en tout ou en partie.

IV.- Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Le cessionnaire participera aux bénéfices à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société.

Le cessionnaire renonce à toute garantie de la part du cédant.

Le cédant et le cessionnaire déclarent être les bénéficiaires réels de la présente transaction.

V.- Ensuite, les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la cession de parts sociales dont il a été question ci-avant les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille quatre cent vingt euros (EUR 12.420,-) représenté par mille deux cent quarante-deux (1.242) parts sociales de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Ces parts sont souscrites comme suit:

1.- Par Monsieur Nicolas Gambino, commercial, né à Thionville (France) le 21 mai 1962, demeurant à F-57100 Thionville, 1, rue Berthe au Grand-Pied, six cent vingt et une parts sociales,	621
2.- Par Monsieur Michel Reinhard, employé privé, né à Rumelange le 9 mars 1964, demeurant à L-3932 Mondercange, 7A, rue de Limpach, six cent vingt et une parts sociales,	621
Total: mille deux cent quarante-deux parts sociales,	1.242

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées.»

Deuxième résolution

Les associés décident que:

- Monsieur Nicolas Gambino, préqualifié, sera désormais gérant technique de la société; et
- Monsieur Michel Reinhard, préqualifié, sera gérant administratif de la société.

Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction de gérant unique jusqu'à ce jour, est accordée à Monsieur Nicolas Gambino, préqualifié.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant technique.

Toutefois dans le cadre des opérations relatives aux comptes bancaires de la société la signature individuelle du gérant technique sera suffisante jusqu'à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), au delà de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) les signatures conjointes des deux gérants seront nécessaires.

VI.- Messieurs Nicolas Gambino et Michel Reinhard, préqualifiés, agissant en leur qualité de gérant technique respectivement gérant administratif de la société, déclarent se tenir, au nom de la société, la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

VII.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-) sont à charge de la société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

VIII.- Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: N. Gambino, M. Reinhard, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, vol. 143S, fol. 1, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 5 avril 2004.

T. Metzler.

(027658.3/222/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

LOGILUX IMMOBILIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 3, rue de Strasbourg.

R. C. Luxembourg B 70.223.

Statuts déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 5 avril 2004.

T. Metzler.

(027660.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

DB PLATINUM II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 99.199.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 23 mars 2004

L'Assemblée prend note de la démission de Monsieur Jean-Marie Barreau et lui accorde la décharge pour la période courant du 24 février 2004 au 23 mars 2004, décharge qui sera confirmée lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle de 2005.

L'Assemblée décide d'élire Monsieur Yassine Bouhara, managing director, demeurant au 1, Great Winchester Street, GB-EC2N 2DB Londres, Monsieur Bouhara étant nommé en remplacement de Monsieur Barreau, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DB PLATINUM II

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2004, réf. LSO-AP00535. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027680.3/267/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

IMMOSTRASBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 83.499.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale statutaire reportée tenue en date du 2 avril 2004 que:

Délibérations

L'assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2003.

Par vote spécial, l'assemblée accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2003.

En exécution de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer l'activité de la société.

L'assemblée renouvelle le conseil d'administration ainsi que le commissaire aux comptes pour un mandat allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2005 comme suit:

Administrateurs

- Monsieur Laurent Gimel, directeur de société, demeurant professionnellement à Paris.
- Monsieur Roby Langers, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.
- Maître Christian-Charles Lauer, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes

- FREECAP GLOBAL INC., avec siège social à Tortola (B.V.I.).

L'Assemblée autorise le conseil d'administration à nommer Monsieur Laurent Gimel, aux fonctions de Président et administrateur-délégué pour un mandat allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2005.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2004.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2004, réf. LSO-AP00637. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027694.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

IMMOSTRASBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 83.499.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 avril 2004 que:

Délibérations

Le Conseil d'Administration procède à la nomination de Monsieur Laurent Gimel, directeur de société, demeurant professionnellement à Paris (France), aux fonctions de Président du conseil d'administration et d'administrateur-délégué pour un terme allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2005.

L'administrateur-délégué aura tous pouvoirs de signature individuelle dans le cadre de la gestion journalière ainsi que dans tous les rapports avec les banques.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2004.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2004, réf. LSO-AP00639. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027697.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

BABY FROG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 67.942.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, réf. LSO-AP00027, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour BABY FROG S.A.

Signature

(027693.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

BABY FROG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 67.942.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, réf. LSO-AP00025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour BABY FROG S.A.

Signature

(027691.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

BABY FROG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 67.942.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, réf. LSO-AP00019, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour BABY FROG S.A.

Signature

(027688.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

BABY FROG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 67.942.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, réf. LSO-AP00021, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour BABY FROG S.A.

Signature

(027696.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

FONDATION: PENSIONNAT NOTRE-DAME (SAINTE-SOPHIE), Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1269 Luxembourg, 4, rue Marguerite de Busbach.

Bilan au 31 décembre 2003

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Actif immobilisé	1.800.307,92 EUR	Capital	2.231.041,72 EUR
Actif circulant	118.010,78 EUR	Dettes	6.754.522,27 EUR
<i>Perte</i>		Comptes de régularisation-passif	51.500,- EUR
- reportée	6.514.142,05 EUR		
- de l'exercice	604.603,24 EUR		
Total EUR:	9.037.063,99 EUR	Total EUR:	9.037.063,99 EUR

<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
Frais de personnel	5.881.869,83 EUR	Produits	6.045.549,16 EUR
Autres charges	686.303,53 EUR	Produits exceptionnels	25.453,60 EUR
Amortissements	107.432,64 EUR	Perte de l'exercice	604.603,24 EUR
Total EUR:	6.675.606,- EUR	Total EUR:	6.675.606,- EUR

*Compte de profits et pertes pour 2003**Conseil d'Administration*

Monsieur Albert Hansen, président
 Soeur Monique Méheut, administrateur
 Soeur Jean-Marie Becker, administrateur
 Soeur Elisabeth Mootz, administrateur
 Monsieur le Vicaire Général Mathias Schiltz, administrateur
 Monsieur Nico Bley, administrateur
 Monsieur Mathis Hengel, administrateur.
 Luxembourg, le 29 mars 2004.

A. Hansen
Président

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2004, réf. LSO-AO06567. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(027695.3//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

POLYMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3921 Mondercange, 54, rue d'Esch.
 R. C. Luxembourg B 7.664.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AP00463, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 6 avril 2004.

Signature.

(027702.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

POLYMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3921 Mondercange, 54, rue d'Esch.
 R. C. Luxembourg B 7.664.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire
 relative aux comptes annuels 2002, Assemblée tenue de manière extraordinaire
 en date du 30 décembre 2003*

Quatrième résolution

Appelés à statuer conformément à l'article 100, les actionnaires décident à l'unanimité la poursuite des activités de la société.

Strassen, le 31 mars 2004.

Pour extrait sincère et conforme
 Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AP00461. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027706.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

HASI INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.886.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, réf. LSO-AP00030, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour HASI INVEST S.A.

Signature

(027707.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

HASI INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.886.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, réf. LSO-AP00031, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour HASI INVEST S.A.

Signature

(027704.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

LES FAVORITES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 8, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 93.016.

Extrait de la décision collective des associés en date du 31 mars 2004

Quatrième résolution

En référence à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales et comme la perte nette de l'exercice dépasse le capital social, les associés décident à l'unanimité la poursuite des activités.

Strassen, le 1^{er} avril 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AP00432. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027708.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

ITEAM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 90.162.

L'an deux mille quatre, le neuf mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg),

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ITEAM LUXEMBOURG S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 26 Boulevard Royal, L-1449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 90162, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 02 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 28 du 10 janvier 2003 (ci-après: «la Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Christel Ripplinger, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Bettinger, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sabine Dessart, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'exercice social qui commencera désormais le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre.

Modification subséquente de l'article 17 des statuts.

2.- Modification de la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra à l'avenir le 02 mars de chaque année à 16.00 heures.

Modification afférente de l'article 15 des statuts.

3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de changer l'exercice social de la Société pour le faire courir dorénavant du premier (1^{er}) janvier de chaque année au trente et un (31) décembre de la même année.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires constate que l'exercice social qui a débuté le premier (1^{er}) octobre 2003 s'est terminé exceptionnellement le trente et un décembre 2003 et l'exercice social suivant qui a commencé le premier (1^{er}) janvier 2004 se terminera le trente et un décembre (31) décembre 2004.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit changement de l'année sociale, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article dix-sept (17) des statuts de la Société, pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 17. «L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.»

Troisième résolution

Suite au changement de l'exercice social décidé par les résolutions qui précèdent, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de changer de même la date et l'heure de la tenue de l'assemblée générale annuelle statutaire de la Société, pour la tenir à l'avenir, le 02 mars de chaque année à 16.00 heures.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article quinze (15) des statuts de la Société afin de lui fournir désormais la teneur suivante:

Art. 15. «L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social à l'endroit indiqué dans la convocation, le 02 mars de chaque année à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Ripplinger, J.M. Bettinger, S. Dessart, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 mars 2004, vol. 883, fol. 63, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (ff)(signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} avril 2004.

J.-J. Wagner.

(027481.3/239/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2004.

ITEAM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 90.162.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} avril 2004.

J.-J. Wagner.

(027483.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2004.

BERCK SOCIETE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 57.503.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, réf. LSO-AP00017, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour BERCK S.A.

Signature

(027698.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

JAWAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.957.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, réf. LSO-AP00028, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour JAWAR HOLDING S.A.

Signature

(027710.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

NOVED S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 64.241.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2004, réf. LSO-AP00275, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2004.

Signature.

(027779.3/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

NOVED S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 64.241.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 1^{er} avril 2004 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale que:

- l'Assemblée a décidé d'approuver la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire nonobstant les dispositions statutaires;

- l'Assemblée a décidé d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2002;

- l'Assemblée a décidé de reporter la perte de l'exercice 2002 sur les exercices suivants;

- l'Assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs:

SHAPBURG LIMITED,

QUENON INVESTMENTS LIMITED,

LIFTWOOD INVESTMENTS LIMITED,

ainsi qu'au Commissaire aux Comptes, Madame Catherine Koch

pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002;

- l'Assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes actuellement en fonction jusqu'à la prochaine Assemblée Statutaire approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2004.

Pour NOVED S.A. HOLDING

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2004, réf. LSO-AP00273. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027776.3/1005/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

DELTATANK A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5515 Remich, 9, rue des Champs.
R. C. Luxembourg B 75.218.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 24 mars 2004, réf. DSO-AO00387, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 5 avril 2004.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(027712.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

DELTATANK A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5515 Remich, 9, rue des Champs.
H. R. Luxemburg B 75.218.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung abgehalten in Remich am 9. Januar 2004 um 14.00 Uhr

Neuwahlen:

Die Ordentliche Generalversammlung ernennt zu Verwaltungsratsmitgliedern

- Herr Peter Maes, wohnhaft in 9 rue des Champs, L-5515 Remich

- Herr Govert Willem Macleanen, wohnhaft in 2A, Waaldjik, NL-5327 Hurwenen

- Frau Miranda Maes, wohnhaft in 9 rue des Champs, L-5515 Remich.

Zum Rechnungskommissar wird einstimmig die Gesellschaft SRE, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A. mit Sitz in L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, ernannt. Alle Mandate enden mit der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2008 abstimmt.

Für gleichlautende Ausfertigung zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Remich, den 9. Januar 2004.

Der Verwaltungsrat

Unterschriften

Enregistré à Diekirch, le 24 mars 2004, réf. DSO-AO00388. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(027716.3/832/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

EUROPEAN TECHNOLOGY SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.938.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05775, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, en avril 2004.

Pour EUROPEAN TECHNOLOGY SYSTEM S.A.

Signature

(027713.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

ALTER EGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 44.107.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue

le 27 février 2004 à 10.00 heures à Luxembourg

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 51-53, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, et ce avec effet au 1^{er} février 2004.

Pour copie conforme

D. Oudrar / A. Dehaze

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00688. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027740.3/643/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

ETOILE DU NORD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 57.864.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05780, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, en avril 2004.

Pour ETOILE DU NORD S.A.

Signature

(027717.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

MDO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 62.745.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05777, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, en avril 2004.

Pour MDO HOLDING S.A.

Signature

(027719.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

SYMACO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8089 Bertrange, 7, rue des Prés.
R. C. Luxembourg B 56.523.

Il résulte d'une missive reçue au siège de la société que Madame Motamedi Azari Minoo se démet avec effet au 1^{er} janvier 2004 de sa fonction de gérante. A partir de cette date, la société n'aura donc plus qu'un seul gérant qui pourra engager la société par sa seule signature.

Signature

Le gérant

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2004, réf. LSO-AO06598. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027721.3/603/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

PARINFIN, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 61.154.

L'an deux mille quatre, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding PARINFIN, avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 octobre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 30 du 15 janvier 1998, dont les statuts ont été modifiés suivant résolutions portant notamment conversion du capital en euros et augmentation de capital prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 18 mai 2001, dont le procès-verbal a été publié par extrait au Mémorial C, numéro 1117 du 6 décembre 2001,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 61.154.

Bureau

La séance est ouverte à 12.00 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Composition de l'assemblée

Il existe actuellement 35.000 (trente-cinq mille) actions, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées et représentant l'intégralité du capital social de EUR 875.000,- (huit cent soixante-quinze mille euros).

Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux re-

présentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Exposé du Président

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

1. Instauration d'un capital autorisé de EUR 10.000.000 avec émission d'actions nouvelles et autorisation à donner au conseil d'administration de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

2. Fixation d'une nouvelle date d'échéance du capital autorisé.

3. Modification de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 875.000 (huit cent soixante-quinze mille euros) représenté par 35.000 (trente-cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 10.000.000 (dix millions d'euros) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 25 mars 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

II.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé du Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'instaurer un capital autorisé de EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros) avec émission d'actions nouvelles et autorisation à donner au conseil d'administration de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, le tout sur base d'un rapport du conseil d'administration daté du 25 mars 2004, présenté à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le présent rapport du conseil d'administration restera, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide que la date d'échéance du capital autorisé sera le 25 mars 2009.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 875.000 (huit cent soixante-quinze mille euros) représenté par 35.000 (trente-cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 10.000.000 (dix millions d'euros) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 25 mars 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont acte, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent procès-verbal avec Nous Notaire, aucun actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: P. Lentz, A. Uhl, V. Baravini, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, vol. 20CS, fol. 64, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 5 avril 2004.

T. Metzler.

(027662.3/222/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

PARINFIN, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 61.154.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 5 avril 2004.

T. Metzler.

(027663.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

PUBLILINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Roullingen.
R. C. Luxembourg B 96.211.

Les actionnaires ont décidé ce qui suit:

Madame Gilberte Nestler, demeurant à Esch-sur-Alzette, est nommée commissaire aux comptes en remplacement de BECOFIS, S.à r.l., démissionnaire, demeurant à Luxembourg, dont elle termine le mandat.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2004, réf. LSO-AO06605. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027722.3/603/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

CREYF'S TECHNICS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 88.152.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00691, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(027732.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

QUID NOVI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1716 Luxembourg, 10, rue Joseph Hansen.
R. C. Luxembourg B 57.964.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00689, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(027736.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

MCTRUSTCO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 87.953.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00692, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(027737.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

BAYPOWER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 20.000,- EUR.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 80.041.

Par décision de l'Associé Unique de la Société en date du 27 février 2004:

Mme Marcia B. Burkey, avec adresse professionnelle au 50, Beale Street, San Francisco CA 94105 (USA) a été nommée gérante de la société avec un pouvoir de signature A en remplacement de M. Richard Smith.

Pour extrait conforme

BAYPOWER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO05999. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027753.3/536/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

CAR-RENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Dudelange, 24, rue Jean Jaurès.

R. C. Luxembourg B 99.892.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le trente mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Monsieur Sergio Cardoni, garagiste, né à Luxembourg, le 10 décembre 1972, demeurant à L-3490 Dudelange, 24, rue Jean Jaurès.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de CAR-RENT, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Dudelange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet la location de voitures à court et à long terme.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Sergio Cardoni, garagiste, né à Luxembourg, le 10 décembre 1972, demeurant à L-3490 Dudelange, 24, rue Jean Jaurès, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés représentant la majorité du capital social.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-3490 Dudelange, 24, rue Jean Jaurès.
- Est nommé gérant unique, pour une durée indéterminée, Monsieur Sergio Cardoni, prénommé.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Cardoni, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2004, vol. 143S, fol. 7, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 5 avril 2004.

T. Metzler.

(027669.3/222/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

BROKAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8001 Strassen, 148, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 70.968.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00698, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(027738.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

BALTHASAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 99.905.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Katre Saard, consultant en économie, née le 9 août 1972 à Tallinn (Suède), demeurant à L-2422 Luxembourg, 2, rue Renert,

ici représentée par Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée en date du 24 février 2004.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne mandataire, agissant ès-dite qualité, et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de BALTHASAR, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement souscrites par l'associée unique, Mademoiselle Katre Saard, consultant en économie, née le 9 août 1972 à Tallinn (Suède), demeurant à L-2422 Luxembourg, 2, rue Renert.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par deux gérants au moins, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de la catégorie A et d'un gérant de la catégorie B. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

En cas d'empêchement temporaire des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par deux associés, agissant conjointement.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.300,- (mille trois cents euros).

Résolutions de l'associé unique

L'associée unique prénommée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris, les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelée aux fonctions de gérant de catégorie A avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts:

- Mademoiselle Katre Saard, consultant en économie, née le 9 août 1972 à Tallinn (Suède), demeurant à L-2422 Luxembourg, 2, rue Renert.

Est appelé aux fonctions de gérant de catégorie B avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, né le 29 mars 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Les gérants pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée. Les gérants sont rééligibles.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une version anglaise, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne mandataire, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la personne mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise de ce qui précède:

In the year two thousand and four, on the twenty-sixth day of March.

Before M^e Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ms Katre Saard, economic consultant, born on August 9th, 1972 in Tallinn (Sweden), residing in L-2422 Luxembourg, 2, rue Renert,

duly represented by Mr Guy Hornick, maître en sciences économiques, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

by virtue of a proxy under private seal dated February 24th, 2004.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party, acting as here above stated, and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as here above stated, has drawn up the following articles of a one member limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed between the contracting parties that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

The name of the company is BALTHASAR, S.à r.l.

Art. 2. The registered office of the company is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, entirely subscribed by the sole member, Ms Katre Saard, economic consultant, born on August 9th, 1972 in Tallinn (Sweden), residing in L-2422 Luxembourg, 2, rue Renert.

All the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of at least three quarters of the members' general meeting or of at three quarters of the corporate capital. In the case of the death of a member, the corporate unit transfer to non-members is subject to the consent of no less than three quarters of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by at least two managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed by the joint signatures of one A and one B signatory manager. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by two members acting under their joint signature.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

Art. 15. The business year begins on January first and ends on December 31st of each year.

Art. 16. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the associates.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single-member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2004.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 1;300.- (one thousand three hundred Euro).

Resolutions of the sole member

The prenamed sole member, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

- Is appointed manager of category A, with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:
Ms Katre Saard, economic consultant, born on August 9th, 1972 in Tallinn (Sweden), residing in L-2422 Luxembourg, 2, rue Renert.

- Is appointed manager of category B, with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:
Mr Guy Hornick, maître en sciences économiques, born on March 29th, 1951 in Luxembourg, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The managers are elected for an undetermined period. They may be re elected.

Second resolution

The company's registered office is located at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the proxy holder signed together with Us, notary, the present original deed.

Signé: G. Hornick, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, vol. 20CS, fol. 64, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 5 avril 2004.

T. Metzler.

(027820.3/222/225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

QUID NOVI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1716 Luxembourg, 10, rue Joseph Hansen.

R. C. Luxembourg B 57.964.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement
le 1^{er} mars 2004 à 11.00 heures à Luxembourg*

Le montant des pertes cumulées au 31 décembre 2002 dépassant les trois-quarts du capital social, conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à la dissolution de la société mais de continuer les activités de celle-ci.

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Yves Wallers de son poste de commissaire aux comptes de la Société. L'Assemblée Générale, par vote spécial, lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement la société SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH SRE S.A., ayant son siège social au 36, route de Longwy, L-8080 Bertrange. Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2004 approuvant les comptes 2003.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

R. Greden / J. Grigioni

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00690. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027741.3/643/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

**CAMDEN TOWN INVESTMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. DAVINVEST S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 84.097.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06478, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027786.3/693/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

**CAMDEN TOWN INVESTMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. DAVINVEST S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 84.097.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06477, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027785.3/693/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

MOTOR CAR LEASING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.
R. C. Luxembourg B 99.919.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-sixth of March.
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. AIGUILLE LTD, a company incorporated as a private company limited by shares under the laws of Mauritius on 4th February, 2004, and having its registered office 3rd floor, suite 340-345, Barkly Wharf, Le Caudan Waterfront, PO Box 1070, Port Louis, duly acting through its board of managers, duly represented by Maître Isabelle Lux, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 16th March, 2004; and

2. Mr Pierre Colas, employee, having his residence at 29bis. rue de la Favorite at F-69005 Lyon (France), duly represented by Maître Isabelle Lux, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 16th March, 2004.

The said proxies, after having been initialled and signed *ne varietur* by proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the following articles of association (the Articles) of a company which they declare to establish as follows:

Art. 1. Form and name

There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a public limited liability company (*société anonyme*) under the name of MOTOR CAR LEASING S.A. (the Company).

Art. 2. Registered office

The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company. Where the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration

The Company is established for an unlimited period of time.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 21 below.

Art. 4. Corporate purpose

The corporate purpose of the Company consists (i) in the renting of cars or other vehicles to individual persons or corporate entities, residing or being established in Luxembourg or abroad, (ii) such other kind of business in connection with cars or other vehicles and (iii) related activities.

The Company may carry out any operation or transaction, whether of a commercial, an industrial or a financial nature, which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate purposes.

Art. 5. Share capital

The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of one thousand (1,000) shares in registered form with a par value of thirty-one euro (EUR 31) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 21 below.

Art. 6. Shares

The shares are and will remain in registered form (*actions nominatives*).

A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares

The transfer of shares shall be effected by a written declaration of transfer registered in the register of the shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company

Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Howald at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the 1st June of each year at 10.00 a.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices

The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Management

The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company and who can be divided into A-members and B-members. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting of the shareholders of the Company. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company

The board of directors of the Company may appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented and, if applicable, if at least one A-member and one B-member is present or duly represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or duly represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, de-

scribed under paragraph 6 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors of the Company

The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

Art. 13. Powers of the board of directors of the Company

The board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Luxembourg act dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915), or by the Articles to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the board of directors.

Art. 14. Delegation of powers

The board of directors of the Company may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a director or not, who shall have full authority to act alone on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company, and to carry out all acts in furtherance of the policy and purpose of the Company. Prior of the appointment by the board of directors of a member of the board for acting as the managing director, such appointment of a member of the directors board must be approved by a shareholders meeting of Company.

The board of directors of the Company is also authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 15. Binding signatures

The Company shall be bound, in any circumstances, towards third parties by 1) the joint signatures of two directors, or if applicable, by the joint signature of one A-director and one B-director of the Company, or 2) by the single signature of any person to whom such signatory power has been duly granted by the board of directors, but only within the limits of such power.

Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by 1) the joint signatures of two members of the board of directors, or if applicable, by the joint signature of one A-director and one B-director of the Company, or 2) by the sole signature of the managing director of the Company.

Art. 16. Conflict of interests

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company.

Art. 17. Statutory auditor

The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where requested by the law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

Art. 18. Accounting year

The accounting year of the Company shall begin on 1st May of each year and shall terminate on 30th April of the following year.

Art. 19. Allocation of profits

From the annual net profits of the Company, five per cent. (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent. (10 %) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors of the Company. The board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 20. Dissolution and liquidation

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 21 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Amendments

These Articles may be amended, from time to time, by a general meeting of shareholders of the Company, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 22. Applicable law

All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 30th April 2005.

The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in 2005.

Subscription and payment

The shares in the Company have been subscribed as follows:

1. AIGUILLE LTD, prenamed, nine hundred and ninety-nine shares	999
2. Mr Pierre Colas, prenamed, one share	<u>1</u>
Total: one thousand shares	1,000

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of EUR 31,000 is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Statement

The notary executing this deed declares that he has verified the conditions laid down in article 26 of the Companies Act 1915, confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

Estimate of formation expenses

The appearing parties declare that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation amount approximately to EUR 2,550.-.

General meeting of shareholders

The appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to hold a general meeting of the shareholders of the Company.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by a unanimous vote:

(i) that the number of directors of the Company be set at three;

(ii) that the number of statutory auditors (commissaire aux comptes) of the Company be set at one;

(iii) that there be appointed as members of the board of directors of the Company:

(a) Mr Andrew Whitlow, accountant, having his residence Ch De l'Ochettaz 29A in CH-1025 St-Sulpice, Switzerland as an A-director;

(b) Mr Pierre Colas, employee, having his residence 29bis, rue de la Favorite, F-69005 Clouange (France) as a B-director; and

(c) Mr Francis Merandi, employee, having his residence 22, rue de Foch in F-57185 Clouange (France) as a B-director;

(iv) the appointment of Mr Pierre Colas acting as director of the daily management of the Company is agreed by this shareholders meeting;

(v) that there be appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a period of six years: FIDUCIAIRE MANACO S.A., whose registered office is at 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg; and

(vi) that the address of the registered office of the Company is at 4, rue des Joncs, L-1818 Howald.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this notarial deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in the case of discrepancies between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, she signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

Suit la traduction en français:

L'an deux mille quatre, le vingt-six mars

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. AIGUILLE LTD, une société établie comme une private company limited by shares sous le droit mauricien en date du 4 février 2004, avec siège social au 3^{ième} étage, suite 340-345, Barkly Wharf, Le Caudan Waterfront, B.P. 1070, Port Louis, agissant valablement par l'intermédiaire de son conseil d'administration, ici dûment représentée par Maître Isabelle Lux, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise à Luxembourg le 16 mars 2004; et

2. Monsieur Pierre Colas, employé, de nationalité française, ayant sa résidence 29bis, rue de la Favorite à F-69005 Lyon (France), ici dûment représenté par Maître Isabelle Lux, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise à Luxembourg le 16 mars 2004.

Lesdites procurations après signature ne varient par la mandataire des comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société (ci-après, les Statuts) qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination

Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de MOTOR CAR LEASING S.A. (ci-après, la Société).

Art. 2. Siège Social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société - Dissolution

La Société est établie pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts, telle que prescrite à l'article 21 ci-après.

Art. 4. Objet Social

La Société a pour objet social (i) la location de voitures et autres véhicules à des personnes physiques ou à d'autres entités juridiques, résidant ou étant établi à Luxembourg ou à l'étranger, (ii) tout commerce quelconque de véhicules ainsi que (iii) des activités et opérations annexes.

La Société peut entreprendre quelconques opérations et transactions, quelles soient de nature commerciale, industrielle ou financière, que la Société considère comme nécessaire ou utile à la réalisation ou au développement de son objet social.

Art. 5. Capital

Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par mille (1.000) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 6. Actions

Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions

Le transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Assemblée des Actionnaires de la Société

Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Howald au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 1^{ier} juin de chaque année à 10.00 heures du matin. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation

Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Administration de la Société

La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Les actionnaires détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 11. Réunion du conseil d'administration de la Société

Le conseil d'administration de la Société peut nommer un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

Les réunions du conseil d'administration de la Société seront convoquées par le président du conseil d'administration de la Société ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du conseil d'administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou valablement représentée et, le cas échéant, si au moins un administrateur A et un administrateur B est présent ou valablement représenté à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce conseil d'administration de la Société. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du conseil d'administration de la Société

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société qui en aura assumé la présidence ou par deux administrateurs de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en existe un) ou par tout administrateur de la Société.

Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société

Le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10

août 1915, telle que modifiée sur les sociétés commerciales (ci-après, la Loi de 1915) ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration de la Société.

Art. 14. Délégation de pouvoirs

Le conseil d'administration de la Société peut nommer un délégué à la gestion journalière, administrateur ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière. Avant de nommer un membre du conseil d'administrateur comme administrateur à la gestion quotidienne, pareille nomination devra être au préalable approuvée par une assemblée générale des actionnaires de la Société.

Le conseil d'administration de la Société est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers 1) par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou, si applicable, par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B de la Société, ou 2) par la signature unique de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été valablement délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par 1) la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration de la Société, ou, si applicable, par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B de la Société, ou 2) par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Art. 16. Conflit d'intérêts

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra ratifier une telle transaction.

Art. 17. Commissaire aux Comptes

Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 18. Exercice social

L'exercice social commencera le 1^{er} mai de chaque année et se terminera le 30 avril de l'année suivante.

Art. 19. Affectation des Bénéfices

Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société et devront être payés aux lieu et place choisis par le conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

Art. 20. Dissolution et Liquidation

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les Statuts, auxquelles il est fait référence à l'article 21 ci-dessous. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires

Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires de la Société dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.

Art. 22. Droit applicable

Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 30 avril 2005.
La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et paiement

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

1. AIGUILLE LTD, prénommée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
2. M. Pierre Colas, prénommé, une action	1
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 31.000 est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Estimation des frais

Les parties comparantes déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 2.550,-.

Assemblée générale des actionnaires

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale des actionnaires de la Société à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- (i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à trois;
- (ii) le nombre de commissaires aux comptes de la Société est fixé à un;
- (iii) sont nommés administrateurs de la Société:

(a) Monsieur Andrew Whitlow, comptable, ayant sa résidence Ch de l'Ochettaz 29A, Ch-1025 St-Sulpice (Suisse) comme administrateur A;

(b) Monsieur Pierre Colas, employé, ayant sa résidence au 29bis, rue de la Favorite à F-69005 Lyon (France) comme administrateur B; et

(c) Monsieur Francis Merandi, employé, ayant sa résidence 22, rue Foch à F-57185 Clouange (France) comme administrateur B;

(iv) la nomination de Monsieur Colas comme administrateur-délégué à la gestion quotidienne est approuvée par l'assemblée générale;

(v) est nommée commissaire aux comptes de la Société pour une période de six ans:
FIDUCIAIRE MANACO S.A., dont le siège social est situé 17, rue Beaumont à L-1219 Luxembourg; et

(vi) le siège social de la société est fixé au 4, rue des Joncs à L-1818 Howald.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française et à la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire des comparants, celle-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Lux, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, vol. 20CS, fol. 64, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2004.

A. Schwachtgen.

(027882.3/230/488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

EXELCIS FINANCIAL TECHNOLOGY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 82.883.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00695, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(027739.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 375.000,- EUR.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 37.185.

—
EXTRAIT

En date du 29 mars 2004, l'associé unique a pris la résolution suivante:

M. Bart Zech, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouveau gérant avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 mars 2004.

R. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2004, réf. LSO-AO06625. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027650.3/724/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

ARX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 68.920.

—
EXTRAIT

En date du 4 mars 2004, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que gérant A est acceptée avec effet au 25 novembre 2003 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

- M. Roeland P. Pels, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouveau gérant A avec effet au 25 novembre 2003.

Luxembourg, le 4 mars 2004.

R. P. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2004, réf. LSO-AO06626. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027653.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

**ICON LASER EYE CENTERS OF EUROPE S.A., Société Anonyme,
(anc. CONI INVESTMENTS).**

R. C. Luxembourg B 67.693.

—
Il résulte d'une lettre datée du 25 mars 2004 que l'agent domiciliaire a dénoncé le siège social de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour extrait conforme

MAITLAND MANAGEMENT SERVICES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06371. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027670.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

MAINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 55.568.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social extraordinairement le 23 février 2004

1. L'Assemblée Générale accepte la démission du commissaire aux comptes QUEEN'S HOLDINGS LLC et nomme en son remplacement TOWERBEND LIMITED.

2) L'Assemblée renouvelle les mandats des administrateurs Mme Luisella Moreschi, Mme Frédérique Vigneron et Mme Patricia Jupille ainsi que celui du commissaire aux comptes TOWERBEND LIMITED avec date d'effet au 25 juillet 2001 et ce jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'an 2007.

Luxembourg, le 23 février 2004.

Pour MAINT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, réf. LSO-AP00006. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027676.3/744/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

PHOENIX ENGINEERING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.140.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 25 mars 2004

1. L'assemblée générale accepte la démission de l'administrateur Mme Angela Cinarelli et nomme en son remplacement Mme Patricia Jupille.
2. L'assemblée générale accepte la démission du commissaire aux comptes QUEEN'S HOLDING LLC et nomme en son remplacement TOWERBEND LIMITED.
3. L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs Mme Luisella Moreschi, Mme Patricia Jupille, et Mme Sandrine Klusa ainsi que celui du commissaire aux comptes TOWERBEND LIMITED avec effet au 15 mai 2003, et ce jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2009.

Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour PHOENIX ENGINEERING CORPORATION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, réf. LSO-AP00009. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027685.3/744/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

UBP INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 24.663.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AP00489, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2004.

Pour UBP INTERNATIONAL FUND, SICAV

NORDEA BANK S.A.

J. Ebel / J. van der Molen

(027727.3/036/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

UBP INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 24.663.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue le 15 mars 2004

Il résulte dudit procès-verbal que:

- les bilan et compte de pertes et profits, arrêtés au 30 septembre 2003 ainsi que les notes y relatives, le rapport du Conseil d'Administration et les autres documents y compris dans le rapport annuel audité, sont approuvés;
- aucun dividende n'est versé et le résultat de l'année est reporté;
- aucune rémunération pour les administrateurs n'est prévue pour l'année écoulée;
- décharge est accordée aux administrateurs ainsi qu'au réviseur d'entreprises pour leurs mandats jusqu'au 30 septembre 2003;

- DELOITTE & TOUCHE S.A. est réélu en tant que réviseur d'entreprises pour une nouvelle période d'un an;

- Ont été élus administrateurs jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2007:

Richard Mandl, Membre du Comité Exécutif, UNION BANCAIRE PRIVEE, Succursale de Zürich

Lars Højberg, Directeur Général Adjoint, NORDEA BANK S.A., Luxembourg.

Par conséquent, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Richard Mandl, Membre du Comité Exécutif, UNION BANCAIRE PRIVEE, Succursale de Zürich

Lars Højberg, Directeur Général Adjoint, NORDEA BANK S.A., Luxembourg

Felix Regli, Directeur, UNION BANCAIRE PRIVEE, Succursale de Zürich.

Luxembourg, le 5 avril 2004.

Pour UBP INTERNATIONAL FUND, SICAV

NORDEA BANK S.A.

J. Ebel / J. van der Molen

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AP00488. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027726.3/036/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

PALOMA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 66.551.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 22 mars 2004

1. L'assemblée générale accepte la démission de l'administrateur Mme Angela Cinarelli et nomme en son remplacement Mme Patricia Jupille.

2. L'assemblée générale accepte la démission du commissaire aux comptes QUEEN'S HOLDING LLC et nomme en son remplacement TOWERBEND LIMITED.

3. L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs Mme Luisella Moreschi, Mme Patricia Jupille, et Mme Frédérique Vigneron ainsi que celui du commissaire aux comptes TOWERBEND LIMITED avec effet au 7 juin 2003, et ce jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2009.

Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour PALOMA IMMOBILIERE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, réf. LSO-AP00011. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027692.3/744/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

STS TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3560 Dudelange, 4, rue des Saules.

R. C. Luxembourg B 83.612.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement le 29 mars 2004 à 10.00 heures à Dudelange

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Serge Dumez et de Monsieur Pedro Gomez Acosta de leur poste d'administrateurs de la Société. L'Assemblée Générale, par vote spécial, leur donne décharge pour leur mandat jusqu'à ce jour.

L'Assemblée Générale accepte également la démission de Monsieur Serge Dumez de son poste d'administrateur-délégué de la société. L'Assemblée Générale, par vote spécial, lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

L'Assemblée Générale décide de nommer deux nouveaux administrateurs:

1. Monsieur Jean-Pierre Soudant, né le 24 mars 1955 à Valenciennes (France), demeurant au 10, rue Constant Wairy, B-7600 Peruwelz.

2. Monsieur Pascal Flamme, né le 18 avril 1964 à Baudour (Belgique), demeurant au 25, Chemin Frontière, B-7600 Peruwelz.

3. Monsieur Jean-Pierre Soudant est également nommé au poste d'administrateur-délégué de la société.

Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leur prédécesseur devant prendre fin à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00693. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027742.3/643/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

BECHTEL ENTERPRISES ENERGY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 20.000,- EUR.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 80.042.

Par décision de l'Associé Unique de la Société en date du 24 février 2004:

Mme Marcia B. Burkey, avec adresse professionnelle au 50, Beale Street, San Francisco CA 94105 (USA) a été nommée gérante de la société avec un pouvoir de signature A en remplacement de M. Richard Smith.

Pour extrait conforme

BECHTEL ENTERPRISES ENERGY, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO06000. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027755.3/536/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

NORDEA 3, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 27.410.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AP00484, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour NORDEA 3, SICAV

NORDEA BANK S.A.

J. Ebel / J. van der Molen

(027730.3/036/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

NORDEA 3, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 27.410.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue le 16 mars 2004

Il résulte dudit procès-verbal que:

- L'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mars 2004 a approuvé les comptes annuels pour l'année 2003.

- L'Assemblée a décidé de verser les dividendes suivants:

NORDEA 3 - International Equity Fund, Classe B	0,08 EUR
NORDEA 3 - International Bond Fund, Classe B	0,07 EUR
NORDEA 3 - Private Fund, Classe B	0,08 EUR
NORDEA 3 - Pro-Global Equity Fund, Classe B	0,15 EUR

avec «ex-date» le 19 mars 2004 et «payment date» le 26 mars 2004.

- L'Assemblée a déchargé les administrateurs et le réviseur d'entreprises pour l'année 2003 et a décidé de réélire au poste de président et administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2005:

Mr. Jari Sundström, NORDEA INVESTMENT FUND COMPANY FINLAND Ltd, Helsinki.

- En outre, l'Assemblée a décidé de réélire en tant qu'administrateurs jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2005:

Mrs. Taina Katariina Mäkijärvi, NORDEA BANK FINLAND Plc, Helsinki

Mr. Danckert Petter Mellbye, NORDEA BANK NORGE ASA, Oslo

Par conséquent, le conseil d'administration se compose comme suit:

Mr. Jari Sundström, NORDEA INVESTMENT FUND COMPANY FINLAND Ltd, Helsinki

Mrs. Taina Katariina Mäkijärvi, NORDEA BANK FINLAND Plc, Helsinki

Mr. Danckert Petter Mellbye, NORDEA BANK NORGE ASA, Oslo

- L'Assemblée a décidé de réélire au poste de réviseur d'entreprises:

KPMG AUDIT à Luxembourg,

pour une période d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée à tenir en 2005.

Luxembourg, le 5 avril 2004.

Pour NORDEA 3, SICAV

NORDEA BANK S.A.

J. Ebel / J. van der Molen

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AP00483. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027729.3/036/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

GESAV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 92.020.

Par décision du Conseil d'Administration lors de la réunion du 17 mars 2004, il a été décidé:

1. de nommer Mme Patricia Jupille, employée privée, domiciliée professionnellement au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur en remplacement de M. Giuseppe Carchivi démissionnaire.

La présente nomination fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GESAV S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO06070. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027763.3/744/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

NORDEA 1, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 31.442.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AP00486, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour NORDEA 1, SICAV

NORDEA BANK S.A.

J. Ebel / J. van der Molen

(027734.3/036/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

NORDEA 1, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 31.442.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue le 15 mars 2004

Il résulte dudit procès-verbal que:

- L'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mars 2004 a approuvé les comptes annuels pour l'année 2003.

- L'Assemblée a déchargé les administrateurs et le réviseur d'entreprises pour l'année 2003 et a décidé de réélire au poste de président et administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2005:

Klas Holmberg résidant à Karlapan 16, 11520 Stockholm, Suède,

- En outre, ont été élus administrateurs jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2005:

Messieurs

Niels Thygesen résidant à Kronprinsensgade 5, 1114 Copenhague K, Danemark,

Peter Hofmann résidant à Wörthstrasse 19, 81667 München, Allemagne,

Jhon Mortensen résidant à 3 rue Joseph Tockert, 2620 Luxembourg,

Jörg Heinemann résidant à Grundweg 1, 8103 Unterengstringen, Suisse,

Alex Schmitt résidant à 44 rue de la Vallée, 2661 Luxembourg, Luxembourg,

Danckert Mellbye résidant à Essendropsgate 9, 0107 Oslo, Norvège.

Par conséquent, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Klas Holmberg résidant à Karlapan 16, 11520 Stockholm, Suède,

Niels Thygesen résidant à Kronprinsensgade 5, 1114 Copenhague K, Danemark,

Peter Hofmann résidant à Wörthstrasse 19, 81667 München, Allemagne,

Jhon Mortensen résidant à 3 rue Joseph Tockert, 2620 Luxembourg,

Jörg Heinemann résidant à Grundweg 1, 8103 Unterengstringen, Suisse,

Alex Schmitt résidant à 44 rue de la Vallée, 2661 Luxembourg, Luxembourg,

Danckert Mellbye résidant à Essendropsgate 9, 0107 Oslo, Norvège.

- L'Assemblée a décidé de réélire au poste de réviseur d'entreprises:

KPMG AUDIT à Luxembourg,

pour une période d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée à tenir en 2005.

Luxembourg, le 5 avril 2004.

Pour NORDEA 1, SICAV

NORDEA BANK S.A.

J. Ebel / J. van der Molen

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AP00485. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027733.3/036/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

DIPYLON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 14.357.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05558, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, en avril 2004.

Pour DIPYLON S.A.

Signature

(027754.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

SYNERGREEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 74.237.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion tenue en date du 22 mars 2004, la résolution suivante a été prise:

- L'assemblée générale accepte la démission du commissaire aux comptes QUEEN'S HOLDING LLC et nomme en son remplacement TOWERBEND LIMITED.

Son mandat s'achèvera avec celui des administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour SYNERGREEN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, réf. LSO-AP00013. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027746.3/744/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

SOHO PARTNERS EAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 75.090.

Extrait du Conseil d'Administration du 1^{er} mars 2004

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Yvan Vlaeminck de sa fonction d'administrateur de la Société, sur base de la lettre de démission envoyée le 12 janvier 2004 à la société par ce dernier.

Luxembourg, le 24 mars 2004.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO06014. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027757.3/536/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

SOHO PARTNERS NORTH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 75.091.

Extrait du Conseil d'Administration du 1^{er} mars 2004

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Yvan Vlaeminck de sa fonction d'administrateur de la Société, sur base de la lettre de démission envoyée le 12 janvier 2004 à la société par ce dernier.

Luxembourg, le 24 mars 2004.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO06015. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027758.3/536/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

ÄHRELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4782 Pétange, 2, rue de l'Hôtel de Ville.
R. C. Luxembourg B 24.538.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06481, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 7 avril 2004.

P. Lennertz

Gérant

(027830.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

FINLIGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.539.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 25 mars 2004

1. L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs Mme Luisella Moreschi, Mme Sandrine Klusa et Mme Patricia Jupille ainsi que celui du commissaire aux comptes TOWERBEND LIMITED avec effet au 17 octobre 2003, et ce jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour FINLIGA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, réf. LSO-AP00014. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027759.3/744/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

SOHO PARTNERS SOUTH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 75.092.

Extrait du Conseil d'Administration du 1^{er} mars 2004

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Yvan Vlaeminck de sa fonction d'administrateur de la Société, sur base de la lettre de démission envoyée le 12 janvier 2004 à la société par ce dernier.

Luxembourg, le 24 mars 2004.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO06016. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027760.3/536/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

SOHO PARTNERS WEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 75.093.

Extrait du Conseil d'Administration du 1^{er} mars 2004

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Yvan Vlaeminck de sa fonction d'administrateur de la Société, sur base de la lettre de démission envoyée le 12 janvier 2004 à la société par ce dernier.

Luxembourg, le 24 mars 2004.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO06018. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027761.3/536/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

MELFLEUR MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 57.486.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil d'administration du 27 février 2004 que le siège de la société a été transféré au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AP00378. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027764.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

25001

**ARIANE COMPOSITE CONSEIL S.A., Société Anonyme,
(anc. VECO TRUST S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 48.849.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05562, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, avril 2004.

Pour ARIANE COMPOSITE CONSEIL S.A.

Signature

(027762.3/744/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

ARIANE COMPOSITE CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 48.849.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05566, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, avril 2004.

Pour ARIANE COMPOSITE CONSEIL S.A.

Signature

(027765.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

IMMO DIRECT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.600,- EUR.

Siège social: L-4940 Bascharage, 87, avenue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 76.051.

Procès-verbal

(décisions de l'associé unique du 26 mars 2004)

L'an deux mille quatre, le vingt-six mars à 14.00 heures.

La société GRAINGER CREATIONS S.A. avec son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, représentée par Madame Christiane Tempels, administrateur de sociétés dûment habilitée à cet effet en vertu d'une procuration, agissant en qualité d'associé unique de la société référencée ci-dessus, a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'associé unique nomme Monsieur Tempels Jeannot, demeurant à L-8030 Strassen, 24, rue du Kiem, en qualité de nouveau gérant technique de la société, à compter de ce jour et pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Garofoli Rosana, démissionnaire.

Madame Garofoli Rosana a déclaré donner sa démission.

Monsieur Tempels Jeannot a déclaré accepter ledit mandat.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social qui se trouve actuellement à L-4940 Bascharage, 85C, avenue de Luxembourg.

A compter de ce jour, il sera situé à L-4940 Bascharage, 87, avenue de Luxembourg.

Troisième résolution

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes aux fins d'accomplir les formalités légales nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

Pour confirmation de la démission

R. Garofoli

Pour acceptation dudit mandat

J. Tempels

Pour le compte de GRAINGER CREATIONS S.A.

C. Temples

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2004, réf. LSO-AP00215. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027884.3/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

25002

ANGILLES, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 39.865.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06556, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2004.

Signature.

(027766.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

ANGILLES, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 39.865.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 2004

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Président.

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06552. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027767.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

ADVENT INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l. N°2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: 3.000.000,- GBP.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 80.526.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO05980, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 26 mars 2004.

ERNST & YOUNG, TAX ADVISORY SERVICES, Société à responsabilité limitée

Signature

(027851.3/556/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

ADVENT INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l. N°2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: 3.000.000,- GBP.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 80.526.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO05982, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 26 mars 2004.

ERNST & YOUNG, TAX ADVISORY SERVICES, Société à responsabilité limitée

Signature

(027856.3/556/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

BRIMSTONE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 81.413.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06555, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2004.

Signature.

(027769.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

BRIMSTONE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 81.413.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 26 mars 2004

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Président.

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06553. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027772.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

ADVENT INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.a r.l. N°3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: 3.000.000,- GBP.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 80.527.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO05975, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 26 mars 2004.

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, Société à responsabilité limitée

Signature

(027864.3/556/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

ADVENT INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.a r.l. N°3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: 3.000.000,- GBP.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 80.527.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO05976, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 26 mars 2004.

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, Société à responsabilité limitée

Signature

(027866.3/556/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

25004

N.L.C. - INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 56.457.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2004, réf. LSO-AP00630, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2004.

Signature.

(027780.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

N.L.C. - INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 56.457.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2004, réf. LSO-AP00629, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2004.

Signature.

(027781.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

N.L.C. - INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 56.457.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2004, réf. LSO-AP00628, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2004.

Signature.

(027782.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

N.L.C. - INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 56.457.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2004, réf. LSO-AP00627, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2004.

Signature.

(027783.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

N.L.C. - INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 56.457.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2004, réf. LSO-AP00623, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2004.

Signature.

(027784.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

EMAXAME - EUROPEAN MANAGEMENT AGENCY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4782 Pétange, 2, rue de l'Hôtel de Ville.
R. C. Luxembourg B 64.393.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06495, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 7 avril 2004.

A.-F. Marchand / J.-Y. Marchand

(027836.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

25005

BOYART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 76.082.

Les comptes annuels modifiés au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06499b, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027791.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

BOYART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 76.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06500, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027792.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

R.E.P., REAL ESTATE PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 71.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06535 B, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027805.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

R.E.P., REAL ESTATE PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 71.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06536, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027806.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

LUNA ROSSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 20, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 83.172.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires de la société du 1^{er} avril 2004

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société LUNA ROSSA décide à l'unanimité:

- de révoquer Monsieur Luis Roy Contardo avec effet immédiat de ses fonctions d'administrateur-délégué de la société pour l'exploitation du débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec établissement de restauration;
- de nommer avec effet immédiat Monsieur David Schloupt, employé, demeurant à F-57240 Nilvange, administrateur-délégué de la société pour l'exploitation du débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec établissement de restauration.

Monsieur Schloupt pourra engager la société par sa seule signature jusqu'à concurrence de 1.500,- EUR. Au-delà de cette somme, la signature conjointe de Monsieur Schloupt avec celle d'un des autres administrateurs sera nécessaire.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2004.

Pour extrait conforme

LUNA ROSSA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, réf. LSO-AP00074. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027813.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

25006

TOUSACIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3513 Dudelange, 1, rue Emile Ludwig.
R. C. Luxembourg B 20.617.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2004, réf. LSO-AP00302, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2004.

LUX-FIDUCIAIRE, S.à r.l.

A. Michels

Réviseur d'entreprises

(027827.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

TOUSACIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3513 Dudelange, 1, rue Emile Ludwig.
R. C. Luxembourg B 20.617.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2004, réf. LSO-AP00301, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2004.

LUX-FIDUCIAIRE, S.à r.l.

A. Michels

Réviseur d'entreprises

(027825.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

HCEPP LUXEMBOURG HUNGARY I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2943 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 82.159.

EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales datée du 18 décembre 2003 que NOVE CZECH INVESTMENT COMPANY, S.à r.l., ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, a transféré 100 parts sociales de la société HCEPP LUXEMBOURG HUNGARY I, S.à r.l. à GECGE WISNIOWY F INVESTORS, S.à r.l., ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

Münsbach, le 5 avril 2004.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2004, réf. LSO-AP00559. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027823.3/556/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

FIDCO FISHING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 11.637.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO05995, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	239.341,20 EUR
- Résultats 2002	- 1.249.134,03 EUR
- Report à nouveau	- 1.009.792,83 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2004.

Signature.

(027821.3/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

25007

LUXALLOYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3286 Bettembourg, 3, rue Zinnen.
R. C. Luxembourg B 51.275.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2004, réf. LSO-AP00299, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 avril 2004.

LUX-FIDUCIAIRE, S.à r.l.

A. Michels

Réviseur d'entreprises

(027828.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

LUXALLOYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3286 Bettembourg, 3, rue Zinnen.
R. C. Luxembourg B 51.275.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2004, réf. LSO-AP00300, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 avril 2004.

LUX-FIDUCIAIRE, S.à r.l.

A. Michels

Réviseur d'entreprises

(027829.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

STERLING SOFTWARE (LUXEMBOURG) I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 20.000,- USD.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 202, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 68.330.

—
EXTRAIT

Il ressort de la liquidation de la société STERLING SOFTWARE INTERNATIONAL MARKETING II, actionnaire unique de la Société, ayant son siège social au Zephyr House, Mary Street, PO BOX 709, Grand Cayman, Iles Cayman, datée du 11 mars 2003, que ses 200 parts sociales ont été transférées à TROMPETE INVESTIMENTOS E SERVICOS LDA, ayant son siège social au Avenida do Infante, n° 50, 9004-521 Funchal, Madère, Portugal.

Il ressort également d'une convention de transfert de parts sociales datée du 29 mars 2004, que C.A. FOREIGN SPAIN S.L., ayant son siège social au Calle Carabela La Nina 12, 08017 Barcelone, Espagne, est désormais actionnaire unique de la Société.

Münsbach, le 5 avril 2004.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2004, réf. LSO-AO00561. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027824.3/556/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

MUMIAH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 73.254.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu au siège social le 18 mars 2004

1. L'assemblée générale accepte la démission du commissaire aux comptes QUEEN'S HOLDINGS LLC et nomme en son remplacement TOWERBEND LIMITED.

Son mandat s'achèvera avec celui des administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour MUMIAH HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05772. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027891.3/744/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2004.

EURAZEO LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 94.709.

—
Extrait des résolutions des gérants de la Société prises en date du 31 mars 2004

Les gérants de la Société décident de transférer le siège social de la Société au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 31 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2004.

EURAZEO LUX, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2004, réf. LSO-AQ00906. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036108.3/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2004.

BlueBirds PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 92.866.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de la Société prises en date du 31 mars 2004

Le Conseil d'Administration de la Société décide de transférer le siège social de la Société au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 31 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2004.

BlueBirds PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2004, réf. LSO-AQ00908. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036109.3/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2004.

BlueBirds II PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 92.847.

—
Extrait des résolutions des gérants de la Société prises en date du 31 mars 2004

Les gérants de la Société décident de transférer le siège social de la Société au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 31 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2004.

BlueBirds II PARTICIPATIONS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2004, réf. LSO-AQ00907. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036110.3/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2004.
